

Face à un problème professionnel, on se sent souvent seul, sans moyen. D'où l'importance, si le sujet s'y prête, de remplir des fiches du registre SST et de contacter syndicat (le SNE, par exemple...) et son IEN. Ces gestes peuvent sembler anodins, mais ils feront toute la différence dans le bon règlement du problème...

Fiches RSST : la force du nombre

Les fiches RSST (registre santé et sécurité au travail) sont un outil que **le SNE vous invite à utiliser le plus largement possible** pour pointer les situations anormales que vous subissez et que l'administration puisse s'en saisir et les faire cesser. C'est son rôle.

Le côté dérangeant de ces fiches fait que les IEN ne les apprécient guère. Mais elles produisent leur effet. Ainsi, une collègue avait rempli plusieurs fiches RSST et consigné plusieurs faits établissements à propos d'un élève sans que son IEN daigne intervenir. Mais **lorsque chaque membre de l'équipe (22 enseignants) a rempli une fiche RSST à propos d'une menace directe d'agression émanant dudit élève, l'IEN s'est déplacé, a constaté la misère que subissaient les collègues et a enfin agi.** En leur faveur.

Les fiches RSST sont de plus en plus connues. Les enseignants osent de plus en plus signaler les dérives qu'ils subissent. Les fiches envahissent les services, au point que **certains départements essaient d'esquiver les difficultés en comptabilisant les situations et non plus les fiches reçues.** Ils se rendront vite compte que ce n'est pas en cassant le thermomètre que l'on soigne le patient.

Pour le SNE, l'utilisation des fiches RSST est d'une importance capitale. En osant pointer les dysfonctionnements, les enseignants participent à une prise de conscience de la réalité du quotidien dans les écoles. **En refusant de continuer à subir, à se taire, ils se protègent et protègent leurs élèves.** Et si notre administration s'en effraie, espérons qu'elle saura réagir en faveur de celles et ceux qui travaillent pour elle.

Redoublement : commissions de recours - précision

Nous évoquions ici la semaine dernière, la nécessité de motiver les avis lors des recours contre les avis rendus par le conseil des maîtres sur les décisions de passage ou de maintien.

Il s'avère que, dans notre académie, selon les départements certaines commissions motivent leurs avis alors que d'autres non. **La situation que nous dénonçons n'est donc pas globale, tant mieux, elle n'en demeure pas moins regrettable.**

La fin d'année approche et avec elle, les tensions au sein des écoles se font plus vives. En plus de cela, le contexte national et le contexte international actuels contribuent à exacerber les difficultés ressenties. Dans le premier degré, qu'il s'agisse de répartitions impossibles, de déterminer qui prendra la direction quand personne n'en veut, de gérer tant bien que mal les énièmes crises liées aux problèmes d'inclusion, de réaliser des fêtes d'écoles sous surveillance accrue, tout se bouscule pour rendre les vacances plus désirables que jamais. Heureusement, notre académie profite d'un climat simplement tempéré cette année et que le SNE demeure à vos côtés. Courage, 2023/2024 est bientôt terminée.

AESH : le SNE engagé pour le respect du droit du travail

Notre syndicat a été interpellé cette semaine par une collègue AESH dont la situation relève de l'incroyable. A la fin de l'année scolaire dernière, elle a déménagé et changé de PIAL. Il lui a donc fallu démissionner de son CDD. Rentrée 2023, elle a eu l'excellente surprise de [se voir proposer un CDI par la DSDEN du Rhône, CDI qu'elle s'est empressée de signer](#), tout comme les services.

Quelle ne fut pas surprise d'être contactée mi-juin par [la même DSDEN qui lui enjoint de signer un CDD faute de quoi son salaire de juillet ne lui sera pas versé](#) car sa situation est, selon les services, impossible. [Le SNE et le code du travail rejoignent cette analyse, il est strictement impossible de transformer un CDI en CDD.](#)

Notre syndicat s'est évidemment emparé de l'affaire et est intervenu aussitôt auprès des services pour que les droits de cet AESH soient respectés. Un bras de fer s'engage.

Redoublement, le SNE plaide pour du changement dans les commissions d'appel

L'annonce publique sur le redoublement avait fait grand bruit. Elle laissait croire que les conseils des maîtres étaient devenus les décisionnaires finaux en matière de redoublement. C'était passer sous silence le rôle des commissions d'appel. Une omission pour masquer un changement essentiellement cosmétique en matière de redoublement.

Celles-ci rendent aujourd'hui leurs décisions comme hier, sans les motiver. Cette absence a de quoi décourager les collègues qui ont cru que leurs positions seraient désormais plus suivies. Désavoués par leurs pairs, ils ont ensuite à gérer cela dans leurs relations avec des familles confortées sans explication dans leur opposition au conseil des maîtres. Et quand les commissions rejettent les appels, ce sont les familles qui se sentent injustement traitées.

[Le SNE déplore évidemment l'apparence discrétionnaire de ces décisions qui ne fait que renforcer les tensions entre familles et enseignants.](#) Que les familles puissent porter recours contre une décision s'entend parfaitement, mais que les décisions rendues ne

soient pas motivées place toutes les parties prenantes dans une situation de tension dont il eût pourtant été bon d'essayer de les extraire. **D'où, pour notre syndicat, la nécessité de motiver explicitement les décisions des commissions d'appel.** Une nécessité que nous ferons remonter jusqu'à Paris.

Être syndiqué c'est avoir la certitude de ne pas être seul face à l'adversité. Cette semaine, le SNE vous en présente deux illustrations.

Le syndicat est un bouclier qui vous protège

Nous avons accompagné cette semaine un collègue, directeur irréprochable selon les services, qui avait été convoqué à la DSDEN pour s'expliquer à propos de sa posture d'enseignant. Nous avons longuement préparé l'événement, mais le choc fut rude. L'entretien a duré plus de deux heures pendant lesquelles des témoignages à charge ont été déversés sur notre collègue. **L'administration a fait feu de tout bois et tenté de prendre en compte des éléments hallucinants** (témoignages d'un AESH qui met en cause la pédagogie, la préparation des cours et la posture de notre collègue) **voire illégaux** (photocopies de documents personnels dérobés dans les affaires de notre collègue pendant la pause méridienne).

A l'issue d'échanges forts peu agréables pour notre collègue, **le SNE a obtenu qu'aucune sanction ne soit prononcée et que les documents qui lui avaient été volés ne soient pas versés à son dossier**. Notre syndicat voit là une nouvelle démonstration de l'importance des représentants du personnel à votre service. Se syndiquer est un acte militant, certes, mais aussi une garantie d'aide en temps de crise. C'est une démarche que nous ne pouvons que vous encourager à accomplir.

A l'impossible nul n'est tenu

Les inscriptions au collège nécessitent pour les parents d'avoir un compte educonnect activé. Outre des difficultés de connexion, nombre de parents ne disposent pas d'un tel compte. La transmission des informations (courriers officiels, codes, identifiants, fiches explicatives...) pour les modalités d'inscription au collège s'entend parfaitement. **L'assistance technique aux parents ne relève pas de la direction d'école**. Outre la question de la compétence technique, comment feriez-vous pour épauler 10, 20, 80 familles ? Ce dernier chiffre correspond à une situation relevée dans notre académie.

Le SNE vous conseille donc de diriger les parents en difficulté qui vous solliciteraient vers le collège de secteur. En cas de problème avec la hiérarchie, interpellez-nous. A chacun son rôle.

Qu'il s'agisse de gérer les lettres de plaintes de parents, les débordements de violence qui lui sont rapportés ou d'entretien avec ses agents, l'attitude de l'administration peut passer de la bienveillance à la gabegie la plus insupportable. D'où l'importance des représentants du personnel qui sont là pour vous épauler objectivement.

Une protection invisible

Avoir rendez-vous avec l'IA-DASEN adjoint n'est pas une partie de plaisir, surtout lorsque la convocation concerne des plaintes de parents et des manquements professionnels relevés par son IEN. Pourtant, même dans ces cas-là, on peut être positivement surpris. Ce fut le cas récemment, lorsque, accompagnant un collègue dans une situation particulièrement délicate, un des délégués SNE de notre académie a eu le plaisir de voir [l'administration proposer à ladite collègue différentes solutions de repli pour sortir de l'impasse professionnelle dans laquelle elle se trouvait](#). Le SNE ne peut que saluer cette démarche beaucoup plus constructive que l'application d'une sanction.

Plus encore, en aparté, il nous a été confié que l'administration ne se lance pas aveuglément dans des procédures à la moindre lettre de plainte d'un parent, mais qu'elle n'avance que lorsque les missives se font multiples. [Une attitude protectrice envers les agents que notre syndicat ne peut que saluer](#).

Un manque de soutien patent

Le cas dont nous vous parlons ici ne se déroule pas dans notre académie, mais il est particulièrement révélateur.

Un enfant particulièrement violent et injurieux, il ne s'agit pas là d'un élève, [a frappé sa maîtresse dans le dos avec une équerre](#) il y a quelques mois. Il y a peu, cet enfant a annoncé aux enseignants de l'école qu'il allait revenir avec un couteau pour s'occuper d'eux. Vu l'incident de l'équerre et les coups régulièrement assénés à son AESH, [tous les collègues de l'école ont décidé de remplir une fiche RSST](#). La chose ne fut pas du goût de leur IEN qui a décidé de tous les rencontrer, [après leur avoir signifié qu'ils ne devaient pas avoir eu les gestes professionnels adaptés](#). Cette attitude est incroyable de la part d'un chef de service qui est supposé veiller aux conditions de travail de ses subordonnés.

Le SNE déplore ici l'attitude qui consiste à continuer à reprocher aux enseignants les manquements de l'institution en matière d'école inclusive. Avoir l'ambition d'inclure le plus grand nombre d'élèves est un objectif louable. Agir en fonction des moyens dont on dispose et l'assumer relèverait du bon sens. Notre syndicat suivra cette situation de près et ne manquera pas de la faire remonter au plus haut lieu. A quand une inclusion raisonnée ?

L'entretien professionnel des AESH

L'entretien professionnel est **un moment d'échange et de dialogue entre un AESH et son supérieur hiérarchique**.

Il s'agit d'évaluer les compétences et connaissances professionnelles, de faire le point sur les objectifs professionnels atteints et de fixer des progrès à atteindre, de parler du fonctionnement du service et de la contribution de l'AESH à celle-ci, d'évaluer les besoins de formation et d'envisager les perspectives d'évolution professionnelle.

L'entretien professionnel des AESH est conduit par l'IEN lorsque l'AESH exerce dans le premier degré. Le SNE souligne ici que ni un directeur, ni un enseignant, ni un coordonnateur ou un référent de PIAL n'a autorité légale pour conduire cet entretien.

La convocation est transmise au moins 8 jours avant la tenue de l'entretien. Un compte-rendu est transmis par l'IEN à l'AESH qui peut le compléter avant transmission au recteur. En cas de désaccord avec le contenu du compte-rendu, il est possible d'exercer un recours. Le SNE insiste sur le fait d'**oser s'élever contre ce qui semble injuste ou faux**, au risque de le regretter ensuite. Les agents ont des devoirs, mais aussi **des droits qu'il convient d'exercer tant que faire se peut**.